

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Nouvelle - Aquitaine

Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

Récépissé n° 2636/2021/59 Changement de dénomination sociale

LE PRÉFET DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES Officier de la Légion d'Honneur Chevalier de l'Ordre National du Mérite

- **Vu** le code de l'environnement, et notamment son article R. 512-68,
- **Vu** les arrêtés préfectoraux du 22 février 1971 et du 17 juillet 1989 (n° 89/IC/161) autorisant la société Coop de Pau à exploiter des installations de stockage de céréales avenue Gaston Phoebus à Lescar,
- **Vu** l'arrêté préfectoral n° 08/IC/127 du 16 juin 2008 autorisant Euralis Coop à agrandir un bâtiment de transformation et de stockage de semences sur le site de son établissement de Lescar,
- **Vu** le courrier du 7 octobre 2021 par lequel l'exploitant déclare le changement de dénomination sociale, Euralis Semences devenant LIDEA France à compter du 1^{er} septembre 2021,

DONNE RÉCÉPISSÉ

À la société LIDEA France de sa déclaration susvisée.

La société LIDEA France doit se conformer aux prescriptions imposées par les arrêtés préfectoraux délivrés à la société LIDEA France.

Le présent récépissé doit être conservé pour être présenté à toute réquisition.

L'exploitant devra, en outre, se conformer strictement aux dispositions édictées par le code du travail, ainsi qu'aux décrets réglementaires et arrêtés pris pour son exécution dans l'intérêt de l'hygiène et de la sécurité des travailleurs.

En cas de changement d'exploitant, de transfert, de transformation ou d'extension de l'installation classée, il devra être fait une nouvelle déclaration ou demande d'autorisation.

Pau, le 13 octobre 2021

Pour le Préfet et par délégation, Le Chef de l'Unité Départementale

Georges DERVEAUX

Copie à : PREF64/SCPI/BAE Mairie de Lescar